



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Zoom
sur

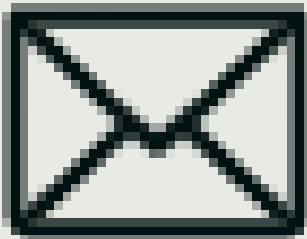
Mobilité internationale 2025-2026 : les inscriptions sont ouvertes !

Avec plus de 450 places disponibles dans 45 pays, l'Institut Catholique de Paris (ICP) offre à ses étudiants de nouvelles opportunités de mobilité à l'international. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année 2025-2026, alors pourquoi pas vous ?

Label : Bienvenue en France



L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus



Recevez l'actualité de l'ICP !

Je choisis mes centres d'intérêts



INTERNATIONAL

Les critères à respecter pour partir

L'ICP est en partenariat avec **200 établissements dans 55 pays**. Ces mobilités sont accessibles selon la licence suivie par les étudiants ; ils sont encouragés à proposer **trois choix par ordre de préférence**, que ce soit dans un même pays ou dans trois pays différents. La préparation pour ces séjours est minutieuse et commence dès le début des études supérieures, car ce sont les notes de la 1^{ère} année de Licence qui sont prises en compte, alors que le voyage s'effectue en troisième année de licence.

Les critères de sélection incluent notamment :

la **moyenne académique du L1** (un minimum de 11, voire de 15 selon le programme)

le **niveau de langue**. Le niveau B2 dans la langue d'enseignement est exigé. Des **certifications linguistiques** comme le TOEFL ou l'IELTS sont souvent nécessaires pour les universités anglophones. Quand celles-ci ne sont pas mentionnées, c'est le test de niveau du pôle langues qui sert à prouver le niveau B2 des étudiants.

Comment choisir sa destination ?

Les différents programmes de mobilité sont un critère important pour le choix de la destination car ils **déterminent la zone géographique** et influent sur le **budget à prévoir** pour la mobilité. Il existe deux cas de figure :

Les étudiants ne paient pas les frais de scolarité dans l'université d'accueil, ils ne paient que les frais de scolarité de l'ICP :

ERASMUS (21 pays) : la mobilité s'effectue dans les **pays de l'Union européenne** et les pays associés du programme Erasmus (Islande, Norvège, Turquie) ; les étudiants bénéficient de droit d'une bourse

Accord bilatéral (20 pays) : la mobilité s'effectue **hors d'Europe**

MICEFA : ce programme permet aux étudiants de partir en mobilité dans des universités aux **Etats-Unis et au Canada**

Les étudiants paient les frais de scolarité à l'ICP mais également à l'université d'accueil :

Study abroad : la mobilité s'effectue dans **certaines universités partenaires** en Italie, Irlande et Australie.

Des nouvelles universités partenaires

L'ICP a signé **20 nouveaux accords en 2024-2025** grâce à sa présence au salon NAFSA. Le partenariat le plus récent a été signé avec Oslo New University College, en Norvège. Cet accord ouvre trois places pour le semestre d'automne 2025-2026 pour les étudiants de la Faculté des Sciences Sociales, Économiques et Droit (FASSED), dans un pays qui n'était pas encore accessible aux étudiants de l'ICP.

Partir à l'étranger offre la possibilité de découvrir une **nouvelle culture, d'élargir ses perspectives et de gagner en ouverture d'esprit**. C'est aussi l'occasion de perfectionner ses compétences linguistiques grâce à une immersion complète. Cette expérience permet de **sortir de sa zone de confort** et de créer des liens avec des personnes de tous horizons, enrichissant ainsi la vie personnelle et la future vie professionnelle des étudiants de l'ICP.

A lire aussi

À LA
UNE

INTERNATIONAL

Tous les tags